

Bulletin d'Information des Ollières



Décembre 2013

SOMMAIRE :

Le Mot du Maire P. 1

Conseils Municipaux P. 2

Maison des Associations P. 5

Communauté d'Agglomération P.5

Maison des associations P.6

Rocheberg P.6

Repas CCAS P. 7

Centrales Villageoises P.8

Archers d'Eyrieux aux Serres P. 9

Bilan des travaux menés P. 9

Canoë Kayak P.12

Elections 2014 P.12

Le Mot du Maire

Chers concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2013 s'achève et coïncide, à trois mois près, avec la fin du mandat que vous nous avez confié à l'échelon communal. Permettez-moi, avant toute chose, de remercier tous les élus, adjoints et conseillers municipaux qui ont œuvré pendant ces six années au pilotage, au suivi de l'ensemble des différents projets, qu'ils soient communaux ou intercommunaux, dans le souci constant de l'intérêt général. Leur investissement, leur dévouement et leur disponibilité à mes côtés ont permis de mener à bien toutes ces réalisations qui ont contribué au développement de notre commune, mais aussi de rendre notre collectivité plus accueillante et dynamique, l'évaluation démographique annuelle le démontrant. Il est à noter que toutes ces opérations ont été menées à bien en maintenant des taux d'imposition communaux nettement en-dessous de la moyenne de la strate dont fait partie notre commune.

Je remercie également l'ensemble du personnel communal qui accomplit au quotidien la mission de service public qui lui est confiée.

Dans ce bulletin municipal, dernier de ce mandat, vous trouverez une synthèse des réalisations de la mandature. Vous pourrez aussi prendre connaissance des comptes rendus succincts des différents conseils municipaux de l'année 2013, ainsi que les derniers projets validés par le conseil municipal.

Le premier janvier verra la création de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, dénommée « CAPCA » qui regroupera 35 communes et qui, de ce fait, entraînera la disparition de la communauté de communes d'Eyrieux aux Serres. Une autre identité, un autre enjeu, un nouveau challenge pour ces six nouvelles années.

L'année 2014 sera marquée par de nouvelles élections municipales et la mise en place de nouveaux délégués pour la communauté d'agglomération. Après seize années d'exercice de la fonction de premier magistrat de la commune, soit quasiment trois mandats, j'ai décidé après mûre réflexion de ne pas me représenter à ma propre succession. Je reconnais que cette fonction est très enrichissante et exaltante, même si elle se révèle parfois ingrate. L'âge étant là, il faut savoir transmettre le flambeau à une nouvelle génération.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une belle et heureuse année 2014 et vous donne rendez-vous le 11 janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Gilbert VALETTE

Résumé des Conseils Municipaux

PROJETS

BATIMENT DE ROCHEBERG ET POLE DE SANTE :

Le pôle santé comportera, dans un premier temps, des locaux pour un podologue, un médecin, deux kinésithérapeutes et deux infirmières. Ces cabinets seront organisés sur 2 niveaux et il restera un local disponible de 93m². L'Avant-Projet Sommaire, proposé par le Cabinet d'architecte François CUCHE, du projet d'aménagement se décompose de la manière suivante :

- travaux de construction : 549 417.47 € HT

- honoraires de Maîtrise d'œuvre, CSPS, Bureau de contrôle : 76 918.44 € HT

- divers et imprévus : 27 470.87 € HT

TOTAL : 653 806.78 € HT

La dernière estimation du coût du projet s'élève à 566 936,78 € (dont 66 000€ d'études).

Concernant les subventions, 123 000 € sont d'ores et déjà acquis (100 000 € du Conseil Général au titre de l'opération PILOTS et 23 000 € au titre de la réserve parlementaire de Pascal TERRASSE). Il est possible, par ailleurs, que 50 000 € supplémentaires soient alloués par le Département. Une enveloppe d'environ 10 000 € a été demandée à la Région Rhône-Alpes pour le financement d'une chaufferie bois. D'autre part, le montant du loyer, non défini à ce jour, pourrait être compris entre 6 et 7 € le m² par mois pour chaque professionnel de santé.

Le projet de ressourcerie ne se faisant pas aux Ollières, la Communauté de Communes envisage la cession d'une partie des locaux à la SARL CHAZAL (l'ancienne métallerie) pour un montant de 35 000€ (900 m²).

D'autre part, la commune des Ollières rétrocède une bande de terrain communal alentour d'une largeur de 4 à 5 m (500m²) pour un montant de 2 000 euros. Du fait de la libération de l'usine sous le futur pôle médical, il serait envisageable d'y faire un parking desservi par l'ascenseur. Le surplus pourrait rester en atelier communal.

PROJET CHAUFFERIE BOIS :

Le projet de chaufferie bois initial qui devait partir des anciens locaux d'INOFILS et devait chauffer la totalité du bâtiment de Rocheberg est abandonné, une telle opération étant impossible à amortir. La solution d'une chaufferie à granulés apparaît comme la seule solution. Une convention avec POLENERGIE doit être signée. L'option ainsi définie offrira un chauffage couplé avec les futurs logements de VIVARAIS HABITAT et le pôle médical, l'énergie produite étant revendue à cet Office Public HLM.

CHEMINEE DE ROCHEBERG :

La cheminée de l'usine devra recevoir la visite d'un bureau d'étude afin d'estimer les travaux à réaliser. Ceci ne sera possible que lorsque le bas du bâtiment sera accessible. Il est prévu différentes réunions afin de retracer l'historique des bâtiments de Rocheberg et la mémoire collective sera d'un grand secours pour mener à bien cette opération.

PROJET AEP LA CHIEZE/LES SCEAUTAUX :

Afin de trouver une solution pour résoudre le problème posé par l'excès de Baryum et un débit insuffisant devenu préoccupant en période estivale des sources de Monteillat et Lafare, une réunion entre les élus, les entreprises VEOLIA, NALDEO et l'Agence Régionale de Santé a eu lieu le 5 juillet dernier. Après une visite sur le terrain (Station Monteillat, Lafare et Coucou), il est préconisé une interconnexion avec le réservoir de Coucou, car le traitement d'élimination du Baryum semble difficile à résoudre. Une quarantaine de foyers sont concernés. La commune pourrait disposer de subventions du Département et de l'Agence de l'Eau (70% à 80 % du coût total des travaux). Le cout de ce projet est estimé à 230 000€.

VIE DE LA COMMUNE

FOYER DES JEUNES :

Une nouvelle équipe gère désormais le Foyer des Jeunes et un nouveau bureau de parents a été constitué :

- Madame CROUZET, Présidente - Madame COLOMBAT, secrétaire - Madame BOLOMEY, trésorière. Ce nouveau bureau souhaiterait un rafraîchissement des locaux de la gare et il est prévu que des volontaires procèdent auxdits travaux. Le conseil municipal approuve la prise en charge de l'achat des matériaux, principalement de la peinture.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

La réforme des rythmes scolaires permettra de faire passer le temps de présence maximum des élèves à l'école de 4 jours par semaine à 4 jours et demi. Une journée complète représenterait 5 heures 30 et une demi-journée 3 heures 30. Les communes peuvent décider d'appliquer ladite réforme dès la rentrée 2013 ou la reporter en 2014.

Pour les communes qui font le choix d'une mise en place dès septembre 2013, il est prévu l'attribution d'une dotation forfaitaire de 50 € par élève, à laquelle s'ajouterait 45 € par élève pour les communes qui bénéficient de la DSR.

Compte tenu de l'avis du conseil d'école et après discussions le conseil municipal choisit de reporter l'application de la réforme au mois de septembre 2014.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – LA FERÉYRE :

Monsieur BLOT a adressé à la mairie un plan de son projet d'accueil touristique sur son terrain situé au quartier La Féreyre. L'emplacement des chalets apparaît ainsi de manière précise. L'intégration paysagère du projet devra impérativement être prise en compte. Ce projet implique une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 mars 2005. En effet, 6 parcelles actuellement classées en zone UA et UB doivent impérativement être transformées en zone UI pour que le projet puisse être réalisé.

Par ailleurs, il faut aussi modifier le zonage de la parcelle AD 101. Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve les modifications proposées

EMBAUCHES PERSONNEL COMMUNAL :

Suite au départ volontaire de Ninon ROURIN, le conseil municipal décide, en accord avec l'avis de la commission « personnel communal » d'embaucher en CAE Danièle RENE pour les missions suivantes : encadrement des enfants à l'école René CASSIN, à la garderie périscolaire et à la cantine scolaire, aide au secrétariat de la mairie. Le volume horaire est de 24 heures et le taux de remboursement par l'Etat est de 80 % (CAE-CUI). Afin d'anticiper la réforme des rythmes scolaires qui s'appliquera à partir de la rentrée de 2014 à l'école René CASSIN, il est également proposé de procéder à l'embauche de Madame Chantal FUSTIER à compter de septembre dans les mêmes conditions. Madame FUSTIER, responsable de la bibliothèque communale « au plaisir de lire », pourra apporter aux enfants ses compétences en la matière. Son temps de travail sera complété par une présence à la cantine et la garderie, ainsi qu'une assistance aux enseignants et des travaux de ménage.

RACCORDEMENT POSTAL :

François LEMAITRE, chargé de mener à bien cette opération, évoque l'état d'avancement du projet. Le but est de finaliser l'opération en attribuant le nom des rues et les numéros des maisons. Par ailleurs, il souhaiterait que plusieurs réunions, en présence de tous les membres du conseil municipal, aient lieu afin de présenter le travail effectué et de le valider définitivement.

COVOITURAGE – CONSEIL GENERAL :

Les services du Conseil Général de l'Ardèche envisagent de créer une aire de covoiturage aux Ollières sur Eyrieux. Le parking de l'ancienne Mairie au quartier Les Vallats sera proposé car il présente l'avantage d'être à proximité immédiate de la RD 120 et d'offrir une capacité de stationnement intéressante.

LE PROBLEME DU STATIONNEMENT AU QUARTIER DU BAS-PRANLES :

Suite à la réception d'un courrier de Monsieur Régis BOLOMEY évoquant les difficultés rencontrées aux abords immédiats de son commerce et après concertation, deux places d'arrêts-minute supplémentaires ont été mises en place au Bas Pranles et un autre dans la grande rue face à la boulangerie.

REDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Le montant du devis du SDE 07 pour l'équipement du réseau d'éclairage public avec des horloges astronomiques est de 3926 € TTC, avec une subvention de 1600€ (50% du HT).

Cela concerne les 7 points de comptage, soit environ 80% des lampadaires, ceux des hameaux pris directement sur le réseau, n'étant pas modifiables en l'état actuel. La décision est prise de lancer ces travaux qui généreront une économie sur la facture EDF d'éclairage public estimée à 5€ du kWh en fonction de la plage horaire d'extinction.

RAPPORT ANNUEL VEOLIA EAU 2012 :

Assainissement : Coût /habitant : 1.60 € TTC le m³. AEP : Coût /habitant : 2.67 € TTC le m³ Le coût total par habitant AEP + Assainissement est de 4.27 € TTC /m³ (une consommation moyenne de 120 m³ sur l'année coût 512 € par an pour une habitation de 4 personnes).

LA POSTE :

Malgré le souhait de la commune de maintenir le statut du bureau de poste actuel aux Ollières ainsi que son volume d'heures hebdomadaires, la Direction de la Poste a décidé, de réorganiser l'activité hebdomadaire du bureau de Poste des Ollières sur Eyrieux à savoir :

	Matin	Après midi
Lundi	9h-12h	13h30-16h30
Mardi	9h-12h30	13h30-16h
Mercredi	9h-12h30	13h30-16h30
Jeudi	9h-12h	13h30-16h30
Vendredi	9h-12h	13h30-16h30

Le Bureau de Poste sera désormais fermé le Samedi aux Ollières sur Eyrieux.

Monsieur le Maire indique également que le service de tri déménagera dans de nouveaux locaux à Saint-Sauveur-de-Montagut en juin/juillet 2014. Le Conseil Municipal déplore un manque de concertation entre les services de la Poste et la Commune. La question de la mise en place d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB) a aussi été évoquée et le conseil municipal se montre favorable à une étude de la question, sachant que la commune serait prête à participer aux frais de fonctionnement de cet appareil. Un courrier sera aussi adressé.

VIE INTERCOMMUNALE

SIVU EYRIEUX CLAIR : 2EME CONTRAT DE RIVIERE

Le SIVU EYRIEUX CLAIR a transmis en mairie des documents à remplir afin de répertorier les projets à venir pour la commune des Ollières sur Eyrieux au sujet de l'assainissement. D'autres questions sont abordées, comme la problématique de l'éradication de la renouée du Japon ou la protection des zones humides.

ASSOCIATION CENTRALES VILLAGEOISES DU VAL D'EYRIEUX

La création de l'association « Centrales villageoises du Val d'Eyrieux » a eu lieu le 8 mars 2013. Le but est d'aboutir à une transformation en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) courant 2013 pour permettre la participation des collectivités locales. Cette SCIC aura pour objet de concevoir et de mettre en œuvre des projets de production d'énergies renouvelables. La commune a adhéré officiellement à l'association (20 euros). Parmi les bâtiments communaux proposés, l'Association Centrale Villageoise Photovoltaïque du Val d'Eyrieux a retenu les toits de la mairie et de l'ancienne mairie pour y installer des panneaux de 9 Kwatt. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'idée d'une mise à disposition des toits des bâtiments de l'ancienne mairie et de la mairie actuelle.

CHARTRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE

Depuis 2008, le Parc a conduit le processus d'étude, d'animation et de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire pour rédiger un nouveau projet de charte.

Le projet de charte révisée, constitué d'un rapport et d'un plan du parc a été soumis à une enquête publique du 19 novembre 2012 au 21 décembre 2012 inclus. Il a été ensuite adressé à l'ensemble des Communes, des communautés de communes, des villes-portes et des conseils généraux concernés par le périmètre du projet de charte révisée. Chaque collectivité approuve individuellement le projet par délibération. Puis il a été soumis à l'approbation de conseils régionaux de Rhône-Alpes et Auvergne, chargés de présenter la demande de renouvellement de classement pour 12 ans au Ministre de l'Écologie et du Développement Durable. Le débat porte sur les modalités jugées évasives, le manque de valorisation de l'adhésion au PNR par les Ollières, et le manque de contraintes dans les mesures.

Monsieur VALETTE précise, en outre, que l'enquête publique a rencontré une indifférence générale.

Au final, le conseil municipal décide

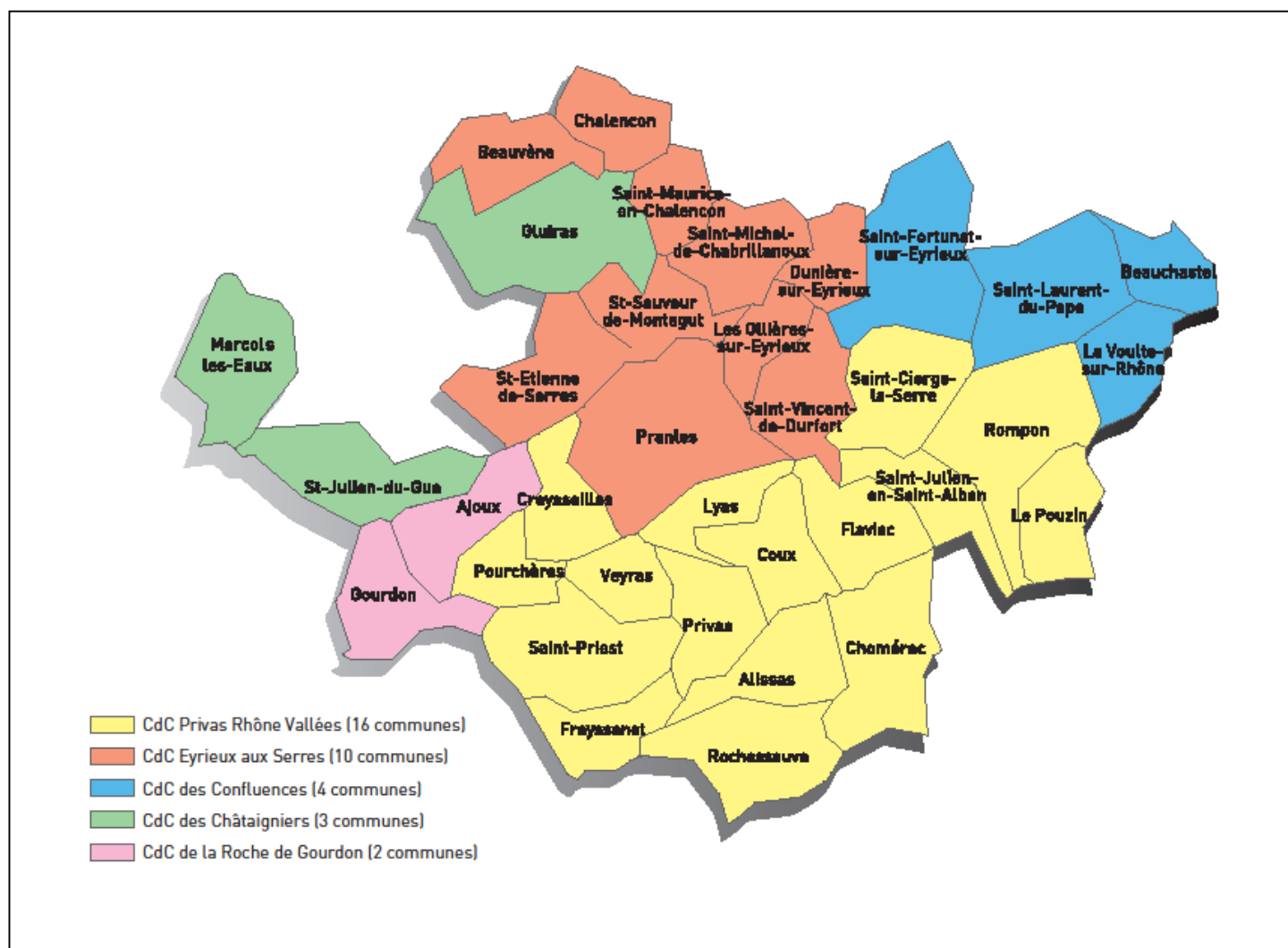
- D'approuver sans réserve la charte révisée du PNR,
- D'approuver le projet de statuts du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional des monts d'Ardèche,
- De confirmer son adhésion au syndicat mixte du parc naturel régional des monts d'Ardèche,
- De donner son accord à l'adhésion au sein de la communauté de communes d'Eyrieux aux Serres au syndicat mixte du PNR,
- D'autoriser le Maire à accomplir toutes les démarches de nature à exécuter la présente délibération.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Par arrêté du 22 novembre 2012, Monsieur le Préfet de l'Ardèche a arrêté le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération. Il comprend la Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres, la Communauté de communes Privas Rhône Vallées, les communes d'Ajoux, Gourdon, Beauchastel, La Voulte sur Rhône, Saint Laurent du Pape, Saint Fortunat sur Eyrieux, Gluiras, Marcols Les Eaux, Saint Julien du Gua.

La communauté d'agglomération sera désignée sous le nom de « Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche » et aura son siège statutaire Rue du Serret à Privas. La communauté sera dotée des compétences obligatoires suivantes en plus des compétences issues de la fusion des communautés d'Eyrieux aux Serres et de Privas Rhône Vallées: organisation des transports urbains, développement urbain, développement local, insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, compétences au titre de l'équilibre social de l'habitat, aménagement de l'espace, assainissement...

A compter du 1er janvier 2014 : La répartition des 59 sièges au sein du conseil communautaire va de 1 siège pour les communes de moins de 1500 habitants à 11 sièges pour la ville de Privas. La commune des Ollières sera représentée par 1 siège tout comme les neuf autres communes d'Eyrieux Aux Serres.



A compter de mars 2014, il ne sera plus possible d'avoir de suppléants pour les communes qui ont plusieurs titulaires. Le bureau communautaire sera composé exclusivement des vice-présidents. Il n'y aura pas de conseil des maires et les commissions seront ouvertes aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a approuvé le protocole financier général de la future communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche en date du 10 juin 2013. Le Maire est chargé, en tant que besoin, d'exécuter la présente délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de désigner Gilbert VALETTE délégué titulaire et Jean-François MOUNIER délégué suppléant.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Comme nous vous l'avons déjà expliqué, les anciens locaux du tissage où se trouvait l'école de musique ont laissé place à une maison des associations.

Après les premiers plans de masses au mois de décembre 2012, les différents corps de métier (plâtrier, électricien, plombier) ainsi que l'employé communal et les bénévoles des différentes associations ont œuvré chacun à leur tour. Ainsi au mois de septembre la maison des associations était fin prête.

Les locaux sont composés de 4 bureaux utilisés par différentes associations (BEED, Université Populaire, ASO, Trimaran) et de 2 salles de réunion, d'une kitchenette.

Le 18 octobre, l'inauguration a eu lieu en présence du sénateur Yves Chastan, des artisans, des représentants des associations et des élus. Lors de son allocution, Gilbert Valette détaille le financement du projet et notamment la subvention de M. Chastan provenant de sa réserve parlementaire. La « **réserve parlementaire** » est une dotation financière utilisable par les sénateurs issue du budget du Sénat, qui sert à financer des associations et des collectivités de leur circonscription. Les associations avaient préparé un moment convivial pour terminer cette soirée.



LE QUARTIER DE ROCHEBERG DEMAIN

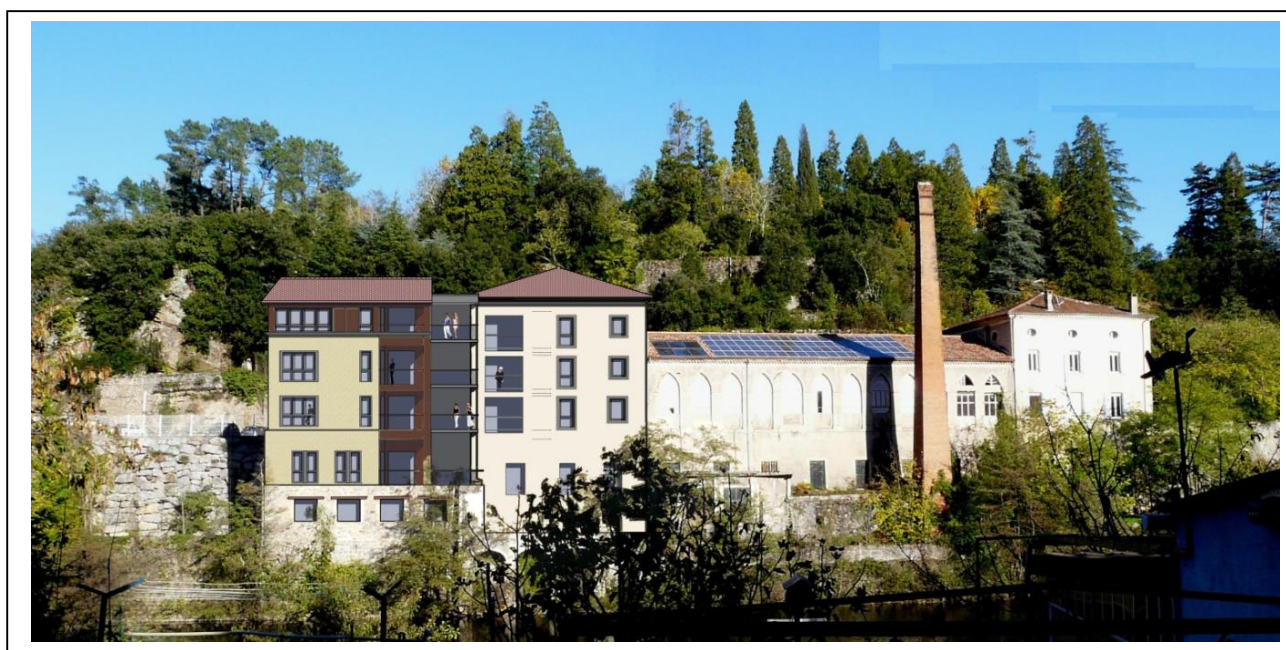
Historique : A l'origine, deux corps de bâtiments qui abritaient :

La partie dite « métallurgie » qui a vu par la suite l'installation de l'entreprise PEYRAVERNEY, puis une nouvelle entité baptisée INOFILS.

La partie « moulinage », bâtiment qui, à ce jour, n'a trouvé aucune nouvelle affectation. L'immeuble reste ainsi en ruine, à proximité immédiate du parking de Rocheberg.

Concernant le bâtiment « métallurgie », propriété pendant plusieurs années de la communauté de communes d'Eyrieux aux Serres, ce dernier vient d'être cédé à deux entreprises locales : L'entreprise ANTOULY qui transfère ainsi son activité du quartier de Saint-Andéol (aménagement et installations en cours). L'entreprise SEE CHAZAL qui vient d'acquérir les deux bâtiments du fond qui jouxtent le camping LE MAS DE CHAMPEL.

Ces deux entreprises vont redonner vie à cet ensemble inoccupé et obtenir ainsi un outil de travail susceptible de leur offrir des conditions de travail optimales.



La partie moulinage : A l'extrémité du bâtiment, l'Office Public HLM VIVARAIS HABITAT va très prochainement débiter la construction de dix logements, dont trois seront aménagés à l'attention de personnes handicapées. Cet ensemble d'appartements portera le nom de « moulinage Rocheberg ». Le choix des entreprises chargées de la réalisation de cette opération a été validé récemment et les travaux débiteront dès le mois de janvier 2014.

Le pôle de santé : Ce projet a déjà fait l'objet d'un article lors d'un précédent bulletin municipal. A ce jour, les modalités du projet sont arrêtées et la procédure de mise en concurrence est en cours. Les travaux devraient ainsi pouvoir débuter dès le mois de février 2014. Cet ensemble abritera les professions libérales suivantes :

un médecin, deux kinésithérapeutes, deux infirmières, un podologue-pédicure

Un espace sera laissé libre à l'étage afin de permettre éventuellement l'installation d'autres professions libérales dans un futur proche.

Des réflexions sont actuellement en cours pour l'aménagement du sous-sol de cet immeuble. L'idée qui prime actuellement serait la création d'un parking pour les professionnels de santé, desservi par l'ascenseur de l'immeuble, et l'aménagement au fond de ce bâtiment d'un local pour le personnel technique de la commune (garage pour les véhicules, entrepôt de matériel etc...). Précisons que cet immeuble sera équipé d'un chauffage « granulé bois », opération portée par la Mairie, commun avec les logements de VIVARAIS HABITAT.

Parking et stationnement : La création d'un tel ensemble au quartier de Rocheberg nécessite l'aménagement de nouvelles places de stationnement. Il est donc envisagé une redistribution des emplacements actuellement existants dans ce secteur. Un aménagement d'un parking supplémentaire est envisagé le long de l'Eyrieux.

Info Pratique :

Ouverture d'un cabinet **podologie-pédicure** Au cabinet médical sous la Poste

Tiphaine BORNE Tél : **06.79.84.53.24**

Ouvert du Lundi au Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h-Vendredi de 9h à 12h.

Également sur rendez-vous.

Nouvelle **kinésithérapeute** en collaboration avec Richard MOUNIER : Catherine CHABERT : **04.75.29.89.37**

42ème REPAS !



Le 17 Novembre 2013 a eu lieu le 42^{ème} repas des anciens, organisé par le Centre Communal d'Action Sociale, pour les personnes de la commune âgées de plus de 65 ans. 103 personnes se sont retrouvées pour partager ce moment gourmand et convivial.



Dans son allocution de bienvenue, Gilbert Valette a rappelé les projets à court terme programmés sur la commune, notamment la construction du pôle santé.



Après le discours du maire, un apéritif concert a été donné par l'harmonie des enfants de l'Eyrieux dirigée par Sébastien Palix. L'assemblée a pu écouter et apprécier des morceaux de divers styles allant du jazz à Yves Montand.

Le doyen du repas, Mr Blachier (93 ans), a été mis à l'honneur et cette année, petite nouveauté, la plus jeune du repas, Madame Moulin, a été également mise à l'honneur.

Le repas préparé par Le Siècle a été servi comme à l'accoutumée par les conseillers municipaux et leurs conjoints. L'après-midi a été agrémentée de chants et d'histoires parfois pimentées...

Les Olliérois investissent la question de la transition énergétique

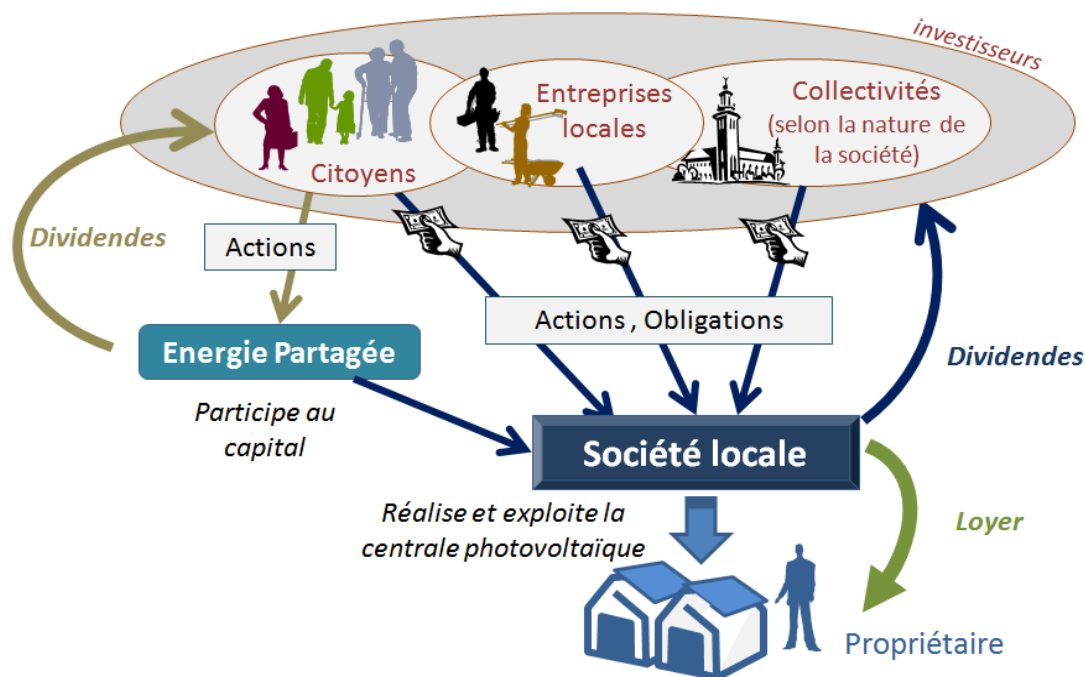
La vallée de l'Eyrieux serait-elle en train de s'engager sur la voie d'une transition énergétique citoyenne? Avec le projet déjà bien avancé de Centrales Villageoises du Val d'Eyrieux (CVVE), il n'y a pas de doute, les lignes sont sur le point de bouger.

L'association CVVE a été créée en mars 2013. Elle porte un projet de **SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)** qui œuvrera dans la création d'installations photovoltaïques. Cette SCIC sera créée grâce aux investissements des citoyens qui souhaitent voir les énergies renouvelables se développer localement, parallèlement à la réduction de notre consommation énergétique.

80% de son capital viendra du privé (citoyens, entreprises et associations locales) et 20% du public (les communes, la Communauté de communes, le PNR et la Région sont fortement impliqués dans le projet).

Une réunion publique de présentation du projet a eu lieu à la salle du Tissage le 21 novembre. Une vingtaine d'habitants sont venus échanger sur le projet. Plusieurs d'entre eux ont également investi financièrement dans les Centrales villageoises.

Le schéma ci dessous rappelle le principe innovant des centrales villageoises photovoltaïques :



Le territoire (citoyens, entreprises locales, associations, collectivités), investit dans une Société locale. Avec l'argent récolté, la Société locale installe et exploite des centrales photovoltaïques sur des toitures louées à des particuliers ou des collectivités (co-toituration). Les bénéfices issus de la revente de l'énergie produite sont reversés en partie aux actionnaires. L'autre partie servira à créer de nouvelles unités de production d'énergies renouvelables. L'objectif est de mettre réellement les ressources énergétiques durables entre les mains de citoyens afin que les richesses produites irriguent les territoires dont elles sont issues.

Sur les dix toitures du premier chantier, cinq se situent sur la commune (la mairie, l'ancienne mairie, la nouvelle menuiserie Antouly au quartier Champel et deux toitures Montée de la Chapelle).

Ce projet verra le jour grâce aux investissements citoyens. Chacun peut participer par l'achat d'actions à partir de 100 €. Vous aurez ainsi un droit de vote dans la SCIC (une personne égale une voix) et agirez pour que les moyens de production d'énergies renouvelables deviennent vraiment un bien commun, ancré sur le territoire et détenu par les citoyens qui l'habitent.

La SCIC sera créée en janvier 2014, date limite pour lever les fonds pour lancer le premier chantier 80 000€.

Contact de l'association CVVE :

Tel : 04 75 66 07 01

Mail : valdeyrieux@centralesvillageoises.fr Site Internet : <http://www.centralesvillageoises.fr/>

La Compagnie des Archers d'Eyrieux aux Serres



Le 16 novembre, l'association de la Compagnie des Archers d'Eyrieux aux Serres s'est réunie pour un bureau important. En effet après plusieurs années sous le giron d'ASO (Association Sportive des Ollières) la section tir à l'arc vole de se propres ailes. Bien

que la constitution officielle ait été validée au journal officiel du 12 octobre 2013, il fallait aborder un certain nombre de points : conservation du siège social aux Ollières, confirmation du bureau, prix des licences, horaires des entraînements, fonctionnement général et participation à d'éventuelles compétitions et autres évènements.

Le bureau est constitué de :

Président : Lucien David,

Secrétaire : Isabelle Icard,

Secrétaire Adjoint Olivier Roure Trésorier : Stéphane Hervault.



Maintenant le club est affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc et pourra ainsi participer à des compétitions officielles ou bien en organiser dans quelques temps.

Les entraînements ont lieu le mardi soir et le vendredi soir dans la salle du boulodrome du Tissage. Une aire de tir sera utilisée à partir du printemps à proximité du terrain de Tennis, au dessus de la plage de la Théoule.

Le club est en mesure de prêter du matériel pour faciliter l'accès à cette activité ouverte à tous.

Selon le libre choix des archers, il est possible de participer ou non aux compétitions. Celles-ci peuvent se dérouler en salle ou en extérieur selon des critères bien particuliers.

En ce moment ce sont 5 jeunes et une douzaine d'adultes qui participent aux entraînements.

Renseignements : Lucien David : 06-82-75-54-22

Contact : ciearcheyrieux@gmail.com

Bilan de l'équipe municipale

En Mars 2008, l'équipe municipale avait pour ambition de réaliser de nombreux projets pendant ses six années de mandature. A la fin décembre 2013, faisons un point dans ce dernier numéro du BIO. Voici donc les principales actions qui ont marqué notre paysage Olliérois.

Aménagements :

De Mars 2008 - Aout 2008 : **Aménagement RD120, quartiers de Veye / St Andéol.**

Améliorer la sécurité des usagers,

Création de trottoirs, de place de stationnement,

Réfection de la chaussée, arrachage des platanes

Coût : 304 700€. Financement : 165 000€ (54%)

Mai 2008 : **Viabilisation du quartier de la Chavat.**

Création de chaussée, enfouissement des réseaux, raccordement assainissement.

La commune récupère des frais au fur et à mesure de la vente des terrains.

Alimentation en eau potable :

Octobre -Décembre 2008 : **Rénovation de l'alimentation en eau potable de La Combe.**

Changement des canalisations, nouveau branchements, réfection de la chaussée.

Coût : 24 000€ au total. Financement 40% pour assainissement et 15% pour adduction eau potable.

Mai-Juin 2011 : **Quartier de l'Eglise : Changement des canalisations.** Coût 3000 €

Juin et juillet 2012 : **Quartiers du Haut Praly et de La Coste.**

Nouvelle alimentation pour l'eau potable : nouveau maillage entre les réservoirs R1 et R2.

Ecole : Construction et Aménagement :

Septembre 2009 - Juillet 2010 : **Ecole René Cassin La Plaine.**

Agrandissement de l'école (2 classes maternelles, salle de motricité, salle Atsem, local de rangement, sanitaires...)

Coût Total : 525 000€ HT, Subvention Etat : 40%, Subvention Département : 18%

Septembre 2009 : ouverture d'une 5eme classe, septembre 2012 : ouverture de la 6eme classe. En parallèle à ce projet, la Communauté de communes d'Eyrieux Aux Serres implantait à côté de l'école une crèche intercommunale avec une chaudière à bois qui sert aussi pour l'école.



Avril 2011 - Novembre 2011 : **Création de la cantine scolaire.**

Vestiaires, cuisine équipée, 2 réfectoires, bloc sanitaires, chambres froides, accès handicapés, recrutement d'un cuisinier. Coût Total : 384 984€ Subvention DGE : 128 757€

Assainissement :

Septembre 2010 – **Avril 2011 Nouvelle station d'épuration.**

Achat des terrains, construction de la station, (filtres roseaux, capacité 1200/1900 équivalent habitants), conduites de transfert, dégrilleur automatique, poste de relèvement....

Coût Total : 937 740€ TTC – Total des subventions : 70%



Barrage :



Automne 2013 : **Barrage du Tissage**

Création d'une passe à poissons, modification de la glissière à canoës, création d'une rampe de dévalaison des anguilles.

Coût Total : 244 000€ HT - Subvention : Agence de l'eau 80%

Achat de bâtiments :

Mars 2009 : **Bâtiment de La Poste.**

Travaux d'aménagement en vue de l'installation d'un cabinet médical dans l'ancien appartement du receveur et du maintien du bureau de La Poste.

Coût Total : 160 000€ -Le prix d'achat et d'emprunt remboursés par les loyers.

2012 : **Bâtiment de Rocheberg.**

Engagement des travaux qui vont être réalisés : Résidence du Moulinage de Rocheberg : 10 logements locatifs en partenariat avec Vivarais Habitat, et pôle médical.

Achat 200 000€, avec des panneaux photovoltaïques qui rapportent environ 9000€ / an à la commune.

2012 : **Terrain Multisports.**

Nivelage de la zone, couverture bitume, clôtures, pose du terrain, réfection des terrains de boules. Coût 60 000€.

Salles communales :

Mars 2009 : **Place de la gare, foyer des jeunes.**

Quelques travaux réalisés par les employés communaux

Novembre 2010 : **Bâtiment du Tissage Bibliothèque**

Travaux : Création de différents espaces de lecture.

Décembre 2009 : **Cinéma :**

Travaux : peinture, signalétique, changement enceintes, transformation à venir : cinéma numérique.

Courant 2013 **Maison des Associations :**

Création de 4 bureaux et de 2 salles de réunions, sanitaires, fenêtres, isolation, peintures. Ces locaux sont actuellement occupés par les associations BEED, Handball, Université Populaire, Trimaran. Coût 60 000€ avec aide sénatoriale de 10 %.

Il est à noter que les travaux ont été conjointement menés par les bénévoles des associations, certains élus, les employés communaux et les artisans.

Dans notre profession de foi, nous nous engageons à vous informer régulièrement par le biais d'un bulletin municipal (BIO, bulletin d'information des Ollières). Ce fut un travail difficile, demandant beaucoup de temps aux élus de la commission communication. Nous avons essayé de nous y tenir en réalisant deux exemplaires par an.

De plus, un site internet a été créé, ceci vous permettant d'en savoir davantage sur la commune et de pouvoir accéder aux infos pratiques, qu'elles soient administratives ou non.

Pour rappel : <http://www.lesollieressureyrieux.fr>

Nous évoquons, dans nos projets, la préservation et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie. Voici quelques points positifs à noter à ce sujet : Choix de la station d'épuration avec les roseaux, achat de Rocheberg avec son toit photovoltaïque, choix du chauffage bois déchiqueté pour l'école, utilisation moindre de pesticides, réduction de l'éclairage public la nuit avec la pose d'horloges astronomique.....

Reste deux projets qui vont se concrétiser rapidement : le raccordement postal, c'est-à-dire la nomination des rues et la numérotation des bâtiments et l'aménagement du bâtiment de Rocheberg.

Le programme de l'équipe que vous avez élue en mars 2008 a été globalement réalisé et voire même au-delà. Malgré l'importance de ces réalisations, la commune n'est pas endettée outre mesure grâce aux subventions et à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.



Eyrieux Canoë Kayak

L'association regroupe une cinquantaine de pratiquants de tous âges. Ils viennent de toute la vallée, et se retrouvent pour l'apprentissage, le loisir, ou la compétition, selon les envies.

L'école de pagaie permet aux plus jeunes de s'initier le mercredi après midi aux joies de l'eau vive dans ses locaux de Saint Sauveur de Montagut. Des sorties week-end et des stages sont également proposés, pour permettre à tous nos adhérents se s'adonner à une activité de pleine nature qui leur fait découvrir les belles vallées ardéchoises sous un angle différent.



Le club est également partenaire du collège de l'Eyrieux, et fournit le matériel pour les élèves de la classe sportive Kayak, et les séances d'EPS sur la rivière.

Les résultats sportifs de nos athlètes sont remarquables. Ils sont présents régulièrement sur les podiums, tant au niveau régional que national, et parfois même international.

En 2014, le club organise le Championnat de France des régions et la Finale de la Coupe de France de descente sportive. Ces compétitions se dérouleront les 1 et 2 novembre 2014 aux Ollières sur Eyrieux ! Réservez votre week-end....

Contact : Eyrieux CK, 990 Route de l'Ancienne Gare 07190 Saint Sauveur de Montagut
Président : Matthieu Hug – mathieu-hug@orange.fr

Au printemps auront lieu les Elections municipales : mode d'emploi

Les élections municipales ont lieu tous les 6 ans, au suffrage universel direct. Les prochaines se dérouleront les 23 et 30 mars 2014.

Le nombre de conseillers municipaux varie selon la taille de la commune : aux Ollières sur Eyrieux, le nombre de conseillers municipaux est de 15. (Tranche de 500 à 1499 habitants)

Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend lui aussi du nombre d'habitants. Notre commune compte moins de 1 000 habitants, le scrutin sera donc majoritaire, plurinominal, à deux tours : les candidats se présentent sur une liste, mais les électeurs peuvent modifier les listes, panacher, ajouter ou supprimer des candidats sans que le vote soit nul. Les listes incomplètes et les candidatures individuelles sont autorisées.

Notez toutefois que depuis la loi du 17 mai 2013, une déclaration de candidature est désormais obligatoire, même pour les petites communes, ce qui signifie que les électeurs souhaitant modifier les bulletins de vote ne pourront valablement y porter que des noms de candidats officiellement déclarés.

Obtiennent un siège au conseil municipal, dès le premier tour, les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé : l'élection a alors lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise pour le plus âgé.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires (c'est-à-dire ceux qui représentent les communes dans les organes intercommunaux) sont les membres du conseil municipal désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint ...).

Pour plus de détails n'hésitez pas à consulter le site internet de la préfecture : <http://www.ardeche.gouv.fr/>